

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Sociologue		Code fonction 7.12.001	
2. But de la fonction Entreprendre des recherches sociologiques dans les domaines de la santé mentale et de la psychiatrie; analyser, évaluer les caractéristiques et la structure de la population psychiatrique ainsi que le fonctionnement des institutions spécialisées et leur pratique médicale; fournir les éléments nécessaires servant à l'orientation et à l'élaboration de la politique sociale en matière psychiatrique.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les propositions de recherches prioritaires à effectuer en matière de psychiatrie sociale; l'élaboration, la définition de recherches sur la base de propositions globales formulées par le corps médical, nécessitant le choix de méthodes et techniques statistiques adéquates; - l'études des caractéristiques principales de la population psychiatrique, l'analyse critique du fonctionnement des service de psychiatrie, la mise en oeuvre de renseignements pour l'orientation ou l'élaboration de la politique socio-psychiatrique; - l'investigation approfondie des phénomènes sociaux et l'établissement de toutes démarches sociologiques; la définition des thèmes, la conduite des recherches bibliographiques, le choix de l'échantillon, la collecte des données pour découvrir tous les aspects et les mécanismes de la société; - l'interprétation, l'utilisation et l'analyse des résultats; l'explication de tel ou tel type de comportements ou d'attitudes d'individus en fonction de leur situation sociale; - l'application de la méthode comparative suivant les différents stades successifs des recherches; l'établissement de plans de recherche, procédés adéquats au cours de relations et échanges avec les intéressés, le corps médical, des organismes de l'Etat; le contrôle d'analyses effectuées à l'extérieur du service; - la synthèse finale des résultats recueillis, la transmission aux instances compétentes de rapport sociologiques permettant la modification de décision antérieurs ou apportant une certaine influence sur celles à prendre; - la présentation de travaux lors de groupes de travail; l'apport de sa contribution aux recherches, aux études; l'enseignement de la sociologie au personnel infirmier; la participation au perfectionnement des collaborateurs de son groupe de travail; - la mise au point de documentation à l'aide d'études effectuées; l'examen de la littérature scientifique et spécifique se rapportant à la fonction. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	C	I	A	H	Cl. max. 18
Points	50	10	49	5	50	Total 164